

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2803

présenté par

Mme Perrine Goulet, rapporteure spéciale au nom de la commission des finances

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Après l'alinéa 1343, insérer les deux alinéas suivants :

« Renforcer la lutte contre la maltraitance*« Taux d'appels de personnes en situation de handicap traités par le numéro national 3977 ».***EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un nouvel indicateur permettant d'évaluer le nombre d'appels traités par le numéro national 3977. De tels indicateurs existent pour les appels traités par le Service national téléphonique de l'enfance (SNATED) et par la Fédération Nationale Solidarité Femmes. La création d'un indicateur sur le 3977 s'inscrit pleinement dans la politique de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance.